



## Conseil de la Communauté Séance du 01 juin 2023

Envoyé en préfecture le 10/06/2023

Reçu en préfecture le 10/06/2023

Publié le 12/06/2023

ID : 037-200043065-20230601-2023\_06\_24-DE



### Session ordinaire

#### Date de la convocation :

Le 25 mai 2023

#### Date d'affichage :

Le 25 mai 2023

#### Nombre de conseillers

#### Communautaires :

**En exercice :** 30

**Présents :** 23

**Votants :** 29

Le Conseil de la Communauté de communes du Val d'Amboise, Légalement convoqué s'est réuni le premier juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures au centre socio-culturel de Nazelles-Négron, sous la présidence de Monsieur Thierry BOUTARD.

**Présents :** Monsieur Thierry BOUTARD, Madame Jacqueline MOUSSET, Madame Françoise THOMERE, Madame Josette GUERLAIS, Madame Régine MALASSIGNÉ, Monsieur Alexis LAMOUREUX, Monsieur Denis CHARBONNIER, Madame Elisabeth JOURDAIN, Madame Johanim LANDREAU, Monsieur Jean-Michel LENA, Monsieur Pascal DUPRÉ, Madame Virginie GAY-CHANTELOUP, Monsieur Hervé LENGLET, Monsieur Claude CICUTTI, Monsieur Didier ELWART, Monsieur Cyrille MARTIN, Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON, Monsieur Lionel LEVHA, Monsieur Gérard LELEU, Madame Blandine BENOIST, Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Maud TESSIER (suppléante de Monsieur Philippe DENIAU), Monsieur Frédéric SAROUILLE.

**Pouvoirs :** Monsieur Bernard PEGEOT à Madame Françoise THOMERE, Monsieur Marc LEONARD à Madame Josette GUERLAIS, Madame Sylvie LADRANGE à Monsieur Thierry BOUTARD, Monsieur Pierre MORIN à Monsieur Pascal DUPRE, Madame Catherine MEUNIER à Monsieur Jocelyn GARÇONNET, Madame Christine FAUQUET à Monsieur Claude CICUTTI

**Excusé(s) :** Monsieur Atman BOUCHEKIOUA,

**Secrétaire de séance :** Madame Gismonde GAUTHIER-BERDON.

### Délibération n° 2023 - 06 -24

#### Petite Enfance

#### Utilisation des locaux de l'école Jules Ferry d'Amboise à titre exceptionnel pour les enfants des crèches de Val d'Amboise

*Madame Blandine BENOIST, Vice-Présidente de la Communauté de communes du Val d'Amboise, présente la délibération suivante.*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L5214-16 et notamment ses articles L 1321-1 et suivants ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Val d'Amboise ;

**Considérant** que la crèche « les Bouts d'Chou » est en travaux pour une durée d'un an du 20 mars 2023 à février 2024 ;

**Considérant** que la crèche « les Bouts d'Chou » fait l'objet de 3 semaines de fermeture annuelle pendant les congés d'été du 31 juillet au 18 août 2023 et qu'elle devra également être fermée du 10 au 28 juillet 2023 pour travaux ;

**Considérant** que l'utilisation des locaux de l'école maternelle Jules Ferry est déjà prévue par une convention de mise à disposition entre la Communauté de communes du Val d'Amboise et la commune d'Amboise pour l'ALSH Jules Ferry ;

**Considérant** que la Ville d'Amboise établira une convention pour la mise à disposition exceptionnelle de l'école Jules Ferry pour l'accueil des enfants des crèches ;

**Considérant** que la Protection Maternelle Infantile et la Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire ont validé l'utilisation des locaux de l'école maternelle Jules Ferry pour pouvoir accueillir les enfants des sections de grands des crèches « les Bouts d'Chou » et de « Vilvent » pendant la période du 10 au 28 juillet 2023 ;

**Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :**

- **D'approuver** la mise à disposition des locaux de l'école maternelle Jules Ferry à caractère exceptionnel pour l'accueil des enfants des crèches « les Bouts d'Chou » et « Vilvent » pendant la période du 10 au 28 juillet 2023.
- **D'autoriser** le Président ou le Vice-Président délégué à la petite enfance et l'enfance jeunesse à signer la convention avec la Ville d'Amboise.

Le Président,

Thierry BOUTARD

